

Rapport de commission

Commission n°60 : Rapport préavis 2019/34 : *Réponse au postulat de M. Yvan Salzmann « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois »*

Séance du mercredi 5 février 2020 (15h00-15h50)

Rapportrice :

Mme Céline MISIEGO Ensemble à gauche rapportrice

Présent-e-s :

Mme Caroline ALVAREZ PS
Anne-Christine BERGUERAND Les Vert.e.s
Anita MESSERE UDC

MM. Alix Olivier BRIOD PLR
Nicola DI GIULIO PLC
Henri KLUNGE PLR
José Manuel MARTINHO CPV
Yvan SALZMANN PS
Ilias PANCHARD Les Vert.e.s

Excusé-e-s : Mme Varuna MOSSIER
M. Namasivayam Thambipillai

Représentant.e.s de la Municipalité :

M. Michael KINZER Chef du service de la Culture
Mme Béatrice BEGUIN Adjointe Arts-visuels
Excusé : M. Grégoire JUNOD Syndic

Objet du rapport-préavis

Le rapport-préavis étudié par la commission no 60 a été rendu le 4 septembre 2019. Il répond au postulat de M. Yvan Salzmann « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois », déposé le 2 juin 2015. Le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 16 février 2016.

Examen du rapport-préavis

Tour de table

Le postulant exprime sa satisfaction devant le rapport-préavis, qu'il juge excellent. Il aurait rêvé de voir annoncés des lieux tels que la Fondation Jan Michalski à Montricher ou la Belle-de-Mai à Marseille, exemplaires pour les conditions de travail offertes aux artistes, mais reste conscient de la situation économique lausannoise. Les intentions exprimées sont à son avis bonnes et il demande comment elles se concrétisent.

D'autres commissaires prennent la parole pour exprimer leur satisfaction à la lecture de ce préavis.

Intervention de M. Kinzer

Ce rapport-préavis s'inscrit dans la réorientation politique des soutiens culturels depuis 2017. Cette réorientation touche l'ensemble des domaines et ne concerne pas uniquement les moyens financiers, mais aussi les espaces de travail, les ressources en général, l'accompagnement par le Service de la culture et le dialogue avec les artistes. Cela est particulièrement important pour les arts visuels, domaine peu soutenu jusqu'à présent, et où le lien commercial, par la vente des œuvres, demande une approche spécifique.

Depuis 2017, la Municipalité a mené des démarches proactives: recherche de lieux, communication avec les artistes visuel-le-s. Plus formellement, elle a lancé deux études. La première concerne les espaces d'art indépendants et, après deux ans d'échanges, elle débouchera sur une hausse du soutien ainsi que sur la signature de conventions de soutien pluriannuelles pour 9 espaces d'art lausannois. Cette hausse a été prévue au budget 2020 et M. Kinzer remercie les conseillères et conseillers de l'avoir validée. La seconde étude concerne directement le postulat puisqu'elle est consacrée aux ateliers d'artistes. Une enquête, menée par une sociologue et par un urbaniste spécialisé en ateliers culturels, a permis de mieux identifier les besoins couverts et non couverts. Le rapport-préavis rend compte de quelques données clés.

Aujourd'hui, nous voyons les premiers résultats positifs et concrets de ces démarches. Ainsi, pour la Halle de Sébeillon, le projet est mis à l'enquête ces jours et devrait déboucher sur un permis de construire à mi-mars. Les trois ateliers collectifs qui y sont prévus totaliseront 400 m² pour une dizaine d'artistes. Le bail, de 8 voire 10 ans, permettra une utilisation à long terme. Les artistes géreront la halle 12 mois sur 12. Ils y ont prévu la construction de deux boîtes chauffées, ce qui permettra d'utiliser une partie des lieux comme ateliers aussi en hiver. Un autre projet se développe dans des locaux, situés à Crissier, libérés par les Services industriels de Lausanne. Ceux-ci seront mis à disposition à partir d'avril 2020 et pour une durée de 2 ans voire plus. Ils représentent une surface d'environ 800 m² pour une vingtaine d'artistes et un espace d'exposition. D'autres projets encore sont en discussion par exemple en lien avec la nouvelle affectation de l'ancienne Hostellerie des Chevreuils, à Vers-chez-les-Blanc.

Mais, surtout, l'enquête sur les ateliers d'artistes a donné lieu à une démarche participative menée durant l'automne 2019 sous forme de deux soirées en plénière et de quatre soirées d'ateliers de travail, démarche qui a débouché sur la création d'une coopérative. Celle-ci, fondée par une dizaine d'artistes issus de générations et de courants artistiques variés, mènera les projets de Sébeillon et de Crissier. Au-delà de ces deux projets concrets, sa mission sera de rechercher, de développer, de concrétiser et de conduire de nouveaux projets d'ateliers d'artistes, devenant ainsi l'interlocuteur professionnel de la Ville pour développer l'offre d'ateliers d'artistes à long terme.

Discussion générale

Les questions suivantes sont posées :

Etant donné que la Halle de Sébeillon est prévue 7 mois par an pour des ateliers et 5 mois pour des dépôts, ces dépôts resteront accessibles pour les artistes ?

Que sont les ateliers de type artisanal ?

Quelles seront les critères d'octroi et les conditions imposées pour ces ateliers ?

Est-il envisageable de développer aussi des espaces d'exposition, d'augmenter les ouvertures d'ateliers de type Aperti et, d'une manière générale, de rendre le travail des artistes plus visible.

Une commissaire estime, sur la base de son expérience, que la clientèle d'Aperti n'est pas la bonne et que, d'une manière générale, les artistes brillants, comme Martial Leiter, n'ont

besoin ni de soutien ni d'atelier et qu'ils ne vont pas se compromettre en participant à Aperti. Elle s'étonne que, en tant qu'artiste, elle n'ait pas été contactée pour l'enquête. Elle a appris que des galeries comme la Galerie du Marché et celle d'Alice Pauli étaient soutenues.

M. Kinzer répond ainsi :

Il précise que les ateliers de type artisanal sont des halles destinées aux sculpteur-e-s et aux plasticien-ne-s travaillant sur des installations, alors que les ateliers de type studio ressemblent davantage à des bureaux et se prêtent aux travaux de dessin, photographie, etc.

En ce qui concerne l'ouverture des ateliers de type Aperti, il s'agit d'un projet important qui favorise effectivement le contact entre les artistes et le public. Y participer demande un grand investissement de la part des artistes, ce qui explique que certains ne le fassent que tous les trois ou quatre ans. De plus, il serait malvenu que la Ville impose, d'autant plus que la plupart des artistes ouvrent leur espace privé. Les Ateliers de Bellevaux ou Silicon Malley, poursuit M. Kinzer, sont effectivement des ateliers qui abritent un espace d'exposition. Il s'agit de lieux expérimentaux, exposant d'autres artistes, développant les réseaux, etc. Ces espaces sans but lucratif peuvent donc bénéficier d'un soutien financier, ce d'autant plus que les porteurs de ces projets travaillent bénévolement. Les galeries opèrent selon un modèle différent, commercial et à but lucratif, et leurs revenus proviennent des commissions sur les ventes d'œuvres. Pour cette raison, elles ne peuvent pas bénéficier de subventions, mais le Service de la culture cherche à leur apporter une aide différente par des contacts réguliers, notamment lors des vernissages.

Les ateliers seront gérés par la coopérative, sans contrepartie imposée autre que – le cas échéant – le loyer et les charges.

M. Leiter a été soutenu par son service, d'autre part qu'aucune galerie commerciale n'est subventionnée par le Service de la culture. Il précise que l'organisation d'Aperti est assumée par une association qui bénéficie d'une subvention communale. Enfin, les invitations à participer à l'enquête ont été adressées à l'ensemble du fichier des arts visuels, composé des adresses de tous les artistes ayant sollicité une fois un soutien ainsi que de toute personne qui demande à y être inscrite.

Le postulant relève que M. Leiter observe avec bienveillance ce qui se passe actuellement en matière de soutien aux arts visuels, tout comme Alain Huck, par exemple. Il conclut en notant que de grands efforts ont été accomplis et qu'ils portent leurs fruits. Même si tous les projets ne sont pas pérennes, les intentions, elles, le sont et génèrent une nouvelle dynamique positive.

Conclusion et vote

La parole n'étant plus demandée, **la rapportrice** appelle au vote.

Résultat :

- 8 votes pour l'adoption du rapport-préavis
- 1 abstention
- 1 contre.

La séance est levée à 15h50.